Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Le variable peut il ou doit il etre mentionné sur

Par Visiteur

Je travaille depuis 18 mois pour un prestataire chez un client en cdd le prestataire me propose un cdi mais ne veut pas mentionner le variable sur le contrat (que j'ai tjs eu) dois je signer ce contrat en sachant que si le prestataire me change de client je n'aurais que mon fixe

---
Par Visiteur

Chère madame,

je travaille depuis 18 mois pour un prestataire chez un client en cdd le prestataire me propose un cdi mais ne veut pas mentionner le variable sur le contrat (que j'ai tjs eu) dois je signer ce contrat en sachant que si le prestataire me change de client je n'aurais que mon fixe

Je ne comprends pas précisément votre question.

Si votre employeur refuse d'indiquer votre clause sur objectif dans le cadre de votre contrat de travail, alors effectivement vous prenez le risque que ce dernier refuse après signature la réalisation d'un tel avenant.

Ce risque ne sera pas forcément avéré dans la mesure où il est effectivement fréquent que cette clause soit inscrite dans un avenant mais il existe.

En conséquence, que désirez vous savoir au juste?

Très cordialement.